# Conservatoire national des arts et métiers

# Fondation du Cnam

Investissons dans l'humain.





Comptes annuels 2021

# 1. Présentation de la Fondation

La fondation universitaire du Conservatoire national des arts et métiers est dénommée : « Fondation du Cnam ».

#### 1.1. Sa création

Le conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) a décidé de créer une fondation universitaire et en a approuvé les statuts le 29 juin 2011.

#### 1.2. Son statut

Elle est soumise aux dispositions des articles L719-12 et R719-194 à R719-205 du code de l'éducation. Elle ne dispose pas de la personnalité morale.

Le siège de la fondation est fixé au siège du Cnam, 292 rue Saint-Martin à Paris (3ème).

## 1.3. Son projet

Le projet stratégique de la Fondation du Cnam s'inscrit dans la continuité du projet de société esquissé en 1794 à l'initiative de l'abbé Grégoire : construire une société plus juste en permettant à chacun de s'épanouir dans sa vie personnelle et professionnelle.

1

Ses axes de développement prioritaires se déclinent ainsi autour d'une idée fondamentale, dans la lignée des valeurs humanistes du Cnam depuis sa création : la nécessité d'investir dans l'humain.

Les 4 axes stratégiques de la Fondation du Cnam se déclinent autour d'une idée fondamentale, dans la lignée des valeurs humanistes du Cnam depuis sa création : la nécessité d'investir dans l'humain.

#### Renforcer l'excellence de la formation et de la recherche

La Fondation du Cnam soutient la mise en place de programmes d'enseignement, de recherche ou d'expertise en résonance avec les problématiques économiques, sociales, ou de politiques publiques actuelles. Fruit de la collaboration entre le corps professoral du Cnam et les entreprises, ces programmes répondent concrètement aux besoins de la société en matière de formation et de compétences. Ils permettent d'explorer de nouveaux domaines scientifiques et de développer des formations pionnières.

## Favoriser la réussite de tous les talents

La Fondation du Cnam soutient l'insertion professionnelle et l'ascension sociale de tous les publics, quelles que soient leurs origines sociales ou leur situation personnelle. Nos programmes visent en particulier ceux qui ont le moins accès à la formation ou qui ne trouvent pas les solutions adaptées à leurs profils dans l'enseignement supérieur. Nous développons des dispositifs d'aide sociale et soutenons les initiatives en matière d'innovation pédagogique.

#### > Stimuler l'entrepreneuriat

La Fondation du Cnam soutient l'esprit d'entreprendre et la capacité d'innovation de ses auditeurs, anciens auditeurs, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques. Nos programmes encouragent les projets les plus prometteurs en matière de développement d'activité et de création

d'emplois, en lien avec les dispositifs pédagogiques de Cnam entrepreneur(s) et le parcours d'accompagnement de l'incubateur du Cnam.

#### Valoriser le patrimoine du Cnam

La Fondation du Cnam participe à la valorisation du patrimoine exceptionnel du Cnam, dans toute sa richesse. Du point de vue scientifique et technique, elle accompagne le Musée des arts et métiers dans la recherche du mécénat nécessaire à la conception des expositions temporaires, à la rénovation des espaces et à la restauration des pièces de ses collections. La Fondation du Cnam contribue également à la rénovation du patrimoine architectural remarquable du site historique parisien, afin d'améliorer les conditions d'études et de travail des auditeurs et des personnels, faire des économies de maintenance et développer des ressources nouvelles. Découvrir le Musée des arts et métiers.

#### 1.4. Ses valeurs

- Solidarité: la Fondation du Cnam promeut la solidarité au sein de la communauté du Cnam, en particulier entre les générations d'auditeurs. Son programme Cnam Alumni vise à les fédérer pour constituer un réseau solidaire.
- Mérite : la Fondation du Cnam favorise la mobilité sociale des auditeurs du Cnam, véritables entrepreneurs de leur vie professionnelle.
- Excellence : la Fondation du Cnam valorise l'excellence académique de ses enseignantschercheurs ainsi que l'excellence professionnelle de ses auditeurs.

## 1.5. Ses engagements

La Fondation s'engage à consacrer les fonds qui lui sont versés par ses donateurs à la mise en œuvre de ses actions en toute transparence et à limiter ses frais de gestion au strict minimum.

Tout partenariat avec la Fondation du Cnam doit contribuer à l'intérêt général dans le respect des principes du service public.

La Fondation du Cnam s'engage à respecter les chartes éthiques en vigueur dans le secteur du mécénat.

## 1.6. Ses missions

La Fondation du Cnam est une fondation universitaire. Conformément à ses statuts, l'objet de la Fondation est d'accompagner le Conservatoire national des arts et métiers dans l'accomplissement de ses missions de service public. Elle a notamment pour mission de :

- Soutenir l'excellence de la formation et de la recherche du Cnam ;
- Promouvoir la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, en s'appuyant sur les ressources du musée des arts et métiers;
- Consolider les partenariats et les liens du Cnam avec le monde socio-économique ;
- Contribuer au rayonnement du Cnam, aux niveaux régional, national et international;
- Développer les relations du Cnam avec ses anciens auditeurs et promouvoir leurs parcours ;

- Améliorer les conditions d'études des auditeurs et l'environnement de travail des personnels du Cnam ;
- Favoriser la valorisation du patrimoine historique, scientifique et architectural du Cnam.

## 1.7. Sa gouvernance

La Fondation du Cnam est administrée par un conseil de gestion composé de 15 membres répartis en 3 collèges : le collège des fondateurs (3 membres), le collège des personnalités qualifiées (7 membres) et le collège des représentants du Cnam (5 membres).

Le conseil de gestion se réunit au minimum 2 fois par an et règle, par délibérations, les affaires de la Fondation. Il désigne en son sein un bureau qui comprend le président, le vice-président, un trésorier et un secrétaire.

L'ordonnateur est le président de la fondation.

#### 1.8. Patrimoine de la Fondation

Le patrimoine de la Fondation est principalement constitué des actifs issus du Legs Bernard De Queslen qui ont été intégrés dans les comptes de la Fondation du CNAM au 1<sup>er</sup> janvier 2016, après décision du Conseil d'administration du CNAM du 17 décembre 2015, à savoir :

- Des actifs immobiliers pour 5 591 k€ (bâtiments au 10 rue Saint Roch à Paris et au 42 rue Carnot à Levallois dans les Hauts-de-Seine),
- Des éléments de trésorerie pour 3 153k€.

# 2. Bilan de la Fondation

ACTIF	Note annex	·	Exercice 2021	·	Exercice 2020	
_		Brut	Amort. et dép.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	4.5.3.&4					
Immobilisations incorporelles					-	
Immobilisations corporelles		7 707 756	1 719 160	5 988 596	6 036 087	
Terrains		4 803 000	-	4 803 000	4 803 000	
Constructions		2 288 307	1 264 811	1 023 496	1 072 845	
Installations techniques, matériel et outillage		128 147	123 570	4 577		
Autres immobilisations corporelles		488 302	330 779	157 523	160 242	
Immobilisations financières		3 610		3 610	3 610	
Dépôts et cautionnements versés		3 610	-	3 610	3 610	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		7 711 366	1 719 160	5 992 206	6 039 697	
ACTIF CIRCULANT						
Avances et acomptes versés sur commandes		15 048		15 048		
Créances	4.5.7.	651 922	20 294	631 628	535 560	
Créances clients et comptes rattachés	4.5.2	650 372	20 294	630 078	534 153	
Autres créances		1 550		1 550	1 407	
Trésorerie	4.5.9.	4 215 294	-	4 215 294	4 082 386	
Disponibilités		3 206 523	-	3 206 523	3 203 921	
Opérations de trésorerie entre le CNAM et la Fondation		1 008 771	-	1 008 771	878 466	
Charges constatées d'avance		-				
TOTAL ACTIF CIRCULANT		4 882 263	20 294	4 861 969	4 617 946	
TOTAL ACTIF		12 593 629	1 739 454	10 854 176	10 657 644	

PASSIF		Note	Exercice 2021	Exercice 2020
	-	anneva	-	▼
FONDS PROPRES		4.5.5.		
Fonds propres sans droit de reprise			5 479 457	5 495 556
Réserves			3 904 457	3 715 866
Report à nouveau			660 132	660 132
Excédent / Déficit de l'exercice			161 410	188 592
TOTAL FONDS PROPRES			10 205 456	10 060 145
FONDS REPORTES ET DÉDIÉS				
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES			-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			-	-
DETTES		4.5.8.		
Dettes financières			34 809	34 620
Emprunts et dettes financières diverses			34 809	34 620
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			-	-
Dettes d'exploitation			503 826	485 544
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			72 964	69 798
Autres dettes			430 861	415 746
Produits constatés d'avance			110 086	77 335
TOTAL DETTES			648 720	597 498
TOTAL PASSIF			10 854 176	10 657 644

# 3. Compte de résultat de la Fondation

En€	Note	Exercice	Exercice
	annex	2021 🔻	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de biens et de prestations de services :			
Prestations de services		153 094	108 146
Revenus des immeubles de rapport		289 742	288 928
Produits de tiers financeurs :			
Concours publics et subventions d'exploitation			-
Dons et mécénats		126 632	66 740
Reprises du financement rattaché à un actif		16 099	16 099
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		2 329	1 787
Autres produits		-	-
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		587 896	481 702
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats			496
Autres achats et charges externes		143 835	96 328
Charges de personnel		78 892	29 183
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		85 534	80 828
Autres charges		120 827	89 010
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		429 088	295 846
RESULTAT D'EXPLOITATION		158 808	185 855
PRODUITS FINANCIERS			-
Autres produits financiers		2 602	2 737
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		2 602	2 737
CHARGES FINANCIÈRES			
TOTAL CHARGES FINANCIERES		-	-
RESULTAT FINANCIER		2 602	2 737
			_ ,,,
TOTAL PRODUITS	4.6.2.	590 497	484 438
TOTAL CHARGES	4.6.1.	429 088	295 846
Biens et prestations de services échangés entre établissements*		-	233 040
RESULTAT (EXCEDENT)		161 410	188 592
* Pour CR non agrégé	_	101 410	100 332
Four Chiloritagrege			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestation en nature (mise à disposition de personnel)		115 325	133 700
Bénévolat CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gartuite de biens			
Prestation en nature (mise à disposition de personnel)		115 325	133 70

## 4. Annexe

Le total du bilan de l'exercice clos le 31/12/2021 est de 10 854 176€.

L'excédent de l'exercice est de 161 410€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

# 4.1. Principes d'établissement des états financiers

Le règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 a abrogé le règlement du CRC n° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations. Il s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

L'adoption du nouveau référentiel comptable a constitué un changement de méthode au titre de l'exercice 2020 mais ne présente pas de changement significatif dans la présentation des comptes.

# 4.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes de la Fondation sont tenus selon le référentiel comptable constitué du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP), de l'instruction comptable commune du 14 décembre 2020 (BOFIP-GCP-20-0010 du 14/12/2020) et du plan de comptes commun, et notamment des comptes spécifiques prévus pour les fondations universitaires.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 4.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan :

- Au coût d'acquisition lorsqu'elles sont acquises de manière onéreuse : prix d'achat et frais accessoires ;
- À la valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit par voie de legs et donations correspondant à la valeur qui aurait été acquittée dans les conditions normales de marché.

La réglementation CRC n°2002-10, l'avis n°2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil national de comptabilité et l'instruction de mise en œuvre de la comptabilisation par composant des actifs BOFIP-GCP-8 ne sont appliquées.

La Fondation n'a pas classé ses actifs en les scindant en actifs inaliénables d'une part et actifs aliénables d'autre part.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Biens	Durée
Constructions	50 ans
Aménagements et agencements de terrain	20 ans
Aménagements et agencements des constructions	20 ans
Matériel et outillage	10 ans
Installations générales	20 ans
Matériels de bureau	5 ans
Mobiliers de bureau et autres	10 ans
Matériels informatiques	5 ans

#### 4.2.2. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparait un risque de non recouvrabilité.

## 4.2.3. Fonds propres

Les fonds propres représentatifs d'actifs et les dotations ayant un caractère consomptible sont distinguées.

Pour traduire en comptabilité le caractère consomptible de ces dotations, la quote-part correspondante aux prévisions résultant du plan pluriannuel de consommation, ou à défaut 1/5è de la dotation, est inscrite au compte de résultat.

### 4.2.4. Fonds dédiés

Du fait de la typologie actuelle des contrats, le mécanisme des fonds dédiés (fonds affectés) n'est pas applicable.

## 4.2.5. Provisions

Conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, les provisions pour risques et charges sont constatées dès qu'il y a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'une sortie de ressources au profit de ce tiers se fera, et ce, sans contrepartie. Ces provisions sont identifiées et estimées par l'ordonnateur en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

#### 4.2.6. Reconnaissance du revenu

Les recettes sont reconnues à l'avancement des conventions selon le rythme des dépenses. Les autres revenus sont comptabilisés au rythme de la réalisation des prestations.

# 4.3. Faits marquants de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

Néant.

## 4.4. Corrections d'erreurs sur l'exercice 2021

Néant.

## 4.5. Notes sur le bilan

## 4.5.1. Les provisions

Aucune provision n'est constatée dans les comptes de la Fondation.

## 4.5.2. Les dépréciations

EN €	Au 01/01/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Au 31/12/2021
Dépréciations des immobilisations				
Dépréciations des comptes de tiers	15 123	7 500	2 329	20 294
Dépréciations des comptes financiers				
TOTAL DES DEPRECIATIONS	15 123	7 500	2 329	20 294

Nom du créancier	Nature/Objet de la créance	Montant créance au 31/12/2020	Montant créance au 31/12/2021	Montant déprécié au 31/12/2021
RASOLONDRAIBE NIVOSOA	Loyers & charges locatives	22 961 €	20 293 €	9 061 €
GAELLE MARZIN	Loyers & charges locatives	4 680 €	3 720 €	3 720 €
RONIN GILL	Loyers & charges locatives	13€	13€	13€
SUEZ GROUPE	Projet HACKATHON	2 500 €	2 500 €	2 500 €
ENGIE	Projet HACKATHON	2 500 €	2 500 €	2 500 €
ORANGE SA	Projet HACKATHON	2 500 €	2 500 €	2 500 €
	TOTAUX	35 154	31 526	20 294

Dans l'affaire « RASOLONDRAIBE NIVOSOA », suite au lancement d'une procédure contentieuse en 2018, le président du TI de Courbevoie a ordonné le 20 mai 2019 une saisie des rémunérations. Cette saisie n'a pas été fructueuse.

Après recherches, il s'avère que l'ex locataire est désormais domiciliée à Saint-Denis de La REUNION, sans activité professionnelle. En date du 26 novembre 2020, l'avocat a demandé à l'huissier de tenter

une exécution du jugement à sa nouvelle adresse mais pour le moment il n'y a aucun retour. Une nouvelle saisie bancaire a été tentée mais elle s'est avérée infructueuse.

### 4.5.3. Les immobilisations

L'actif immobilisé de la fondation est principalement constitué des immeubles de rapport et des travaux s'y afférents.

EN€	Valeur brute au	Augmentation	Diminution	Transferts	Valeur brute au	Δ N/N-1
▼	31/12/2020 🔻	_	-	-	31/12/2021	
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisation corporelles	7 677 213	30 543	-	-	7 707 756	30 543
Agencements et aménagements de terrains (1)	4 803 000				4 803 000	
Constructions	2 288 307				2 288 307	-
Installations techniques, matériel et outillage	122 939	5 208			128 147	5 208
Autres immobilisations corporelles	462 967	25 335			488 302	25 335
Immobilisations financières	3 610	-	-	-	3 610	-
Dépôts et cautionnements versés	3 610				3 610	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 680 823	30 543	_	_	7 711 366	30 543

Désignation	Objet	Montant
Remplacement chaudière appartement lot 00804	Gestion immeubles du LBQ	5 208 €
Mobilier incubateur à l'ENJMIN	Conventions de la FDC	8 885 €
Iphone 12Pro 256 Go Bleu Pacifique	Conventions de la FDC	1508€
Ecran LED interactif tactile	Conventions de la FDC	5 664 €
Solution vidéo tout-en-1	Conventions de la FDC	3 672 €
Vidéoprojecteurs	Conventions de la FDC	3 199 €
Amplificateur-Yamaha CX-A5200	Conventions de la FDC	2 407 €
	Total acquisitions	30 543 €

## 4.5.4. Les amortissements

EN €	Amortissements	Dotations de	Reprises	Amortissements	Δ N/N-1
	cumulés au	l'exercice	sur	cumulés au	
	31/12/2020 🔻	_	l'exerci ▼	31/12/2021 🔻	
Amortissements immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Amortissements immobilisation corporelles	1 641 125	78 034	-	1 719 160	78 034
Constructions	1 215 462	49 350		1 264 811	49 350
Installations techniques, matériel et outillage	122 939	631		123 570	631
Autres immobilisations corporelles	302 725	28 054		330 779	28 054
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 641 125	78 034	-	1 719 160	78 034

# 4.5.5. Les fonds propres

	Au 01/01/2021	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Au 31/12/2021
EN €	Montant	Montant	Montant	Montant	
Fonds propres sans droit de reprise (1)	5 495 556			- 16 099	5 479 457
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Ecarts de réévaluation	-				-
Réserves	3 715 866	188 592			3 904 457
Report à nouveau	660 132				660 132
Excédent / Déficit de l'exercice	188 592	- 188 592	161 410		161 410
Situation nette	10 060 145	-	161 410	- 16 099	10 205 456
Fonds propres consomptibles	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	_				_
TOTAL	10 060 145	-	161 410	- 16 099	10 205 456

Les fonds propres sont majoritairement constitués des apports relatifs aux actifs du Legs Bernard De Queslen et des réserves.

En date du 11 mars 2021, le conseil d'administration du CNAM a approuvé l'affectation du résultat 2020, d'un montant de 188 591,62€, aux réserves.

## 4.5.6. Les fonds reportés et dédiés

Néant, voir point 4.2.4.

## 4.5.7. Les créances

EN €	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Échéance à 1 an au plus (1)	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-	-
Prêts		-		
Créances de l'actif circulant	550 683	666 970	666 970	-
Créances sur des entités publiques	174 176	164 176	164 176	
Créances clients et comptes rattachés	375 101	486 196	486 196	
Avances et acomptes versés sur commandes		15 048	15 048	
Créances sur les autres débiteurs	1 407	1 550	1 550	
Charges constatées d'avance				
Total (1) Par défaut échéance à 1 an au plus	550 683	666 970	666 970	-

Les créances sont majoritairement constituées des produits à recevoir pour 443K€ dont 363K€ dans le cadre des Chaires partenariales.

### 4.5.8. Les dettes

EN €	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Échéance à 1 an au plus (1)	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Dettes financières	34 620	34 809	-	34 809	-
Dettes financières et autres emprunts	34 620	34 809		34 809	
Dettes non financières	562 878	613 911	613 911	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 798	72 964	72 964		
Dettes fiscales et sociales		-	-		
Avances et acomptes reçus	412 992	425 742	425 742		
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers	-		-		
Autres dettes non financières	2 754	5 119	5 119		
Produits constatés d'avance	77 335	110 086	110 086		
Total (1) Par défaut échéance à 1 an au plus	597 498	648 720	613 911	34 809	-

Les dettes sont majoritairement constituées des avances reçues dans le cadre des conventions de partenariat et qui sont positionnés en « Autres dettes » :

CHAIRE ENTREPRISE&SANTE	-	135 486,19 €
LEARNING LAB HUMAN CHANGE	-	190 256,15 €
CHAIRE NOUVEAUX RISQUES	-	100 000,00€
Total général	-	425 742,34€

# 4.5.9. Les disponibilités

Les dépenses et les recettes de la Fondation sont encaissées et décaissées sur le compte de l'agent comptable du CNAM.

Les disponibilités de la Fondation issues du Legs Bernard De Queslen (3 206K€) sont placées au Crédit Mutuel sur un compte sur livret spécifique aux Organismes à but non lucratif.

EN €	2020	2021
TRESORERIE A L'OUVERTURE	3 871 684	4 082 386
TRESORERIE A LA CLOTURE	4 082 386	4 215 294
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	210 703	132 908

# 4.6. Note sur le compte de résultat

Le résultat de l'exercice 2021 est excédentaire à hauteur de 161K€, en baisse de progression de 27K€ par rapport à celui de l'exercice 2020.

Items	2021	2020	Moyenne 2018-2020	Variation 2021-2020
Total charges Variation annuelle des charges	429 088 € 133 241 €	295 846 € - 50 867 €	308 105 €	133 241 €
Total produits Variation annuelle des produits	590 497 € 106 059 €	484 438 € 26 199 €	vanimum m	106 059 €
Résultat Variation du résultat	161 410 € - 27 182 €	188 592 € <i>77 066 €</i>	900000000000000000000000000000000000000	- 27 182 €

# 4.6.1. Les charges

Les charges ont augmenté de 133K€ (+45%) entre 2020 et 2021, et ce, sur tous les principaux postes de charges.

ltems	Part (%) 2021	2021	2020	Moyenne 2018-2020	Variation 2020-2021
Achats et charges externes	34%	143 835 €	96 825 €	135 647 €	47 010 €
Charges de personnel	18%	78 892 €	29 183 €	22 780 €	49 708 €
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	20%	85 534 €	80 828 €	85 395 €	4 706 €
Autres charges	28%	120 827€	89 010 €	64 283 €	31 817 €
Charges financières	0%	- €	- €	- €	-€
Total charges	100%	429 088 €	295 846 €	308 105 €	133 241 €
Variation annuelle des charges	45%	133 241 €	- 50 867 €		

Concernant les charges externes, l'augmentation de 47K€ en 2021 est liée principalement à :

- La commande d'études sur le thème du « Dialogue social réinventé » pour 37K€,
- L'organisation de Webinaires sur le thème du « Futur du travail » pour 24K€.

## > Les charges de personnel et les contributions volontaires

Les charges de personnel ont augmenté de près de 50K€ en raison du transfert de rémunérations des comptes du CNAM vers les comptes de la Fondation et de contrats de travail sur convention.

Comme indiqué ci-avant, une partie des missions de la Fondation est assurée par du personnel « mis à disposition » par le CNAM et dont les charges sont comptabilisées dans les comptes non agrégés du CNAM ; ces charges figurent au pied du compte de résultat en contributions volontaires. Elles sont de 115K€ en 2021 contre 133K€ en 2020.

## Les prix et les bourses

Il n'y avait eu ni de bourses octroyées ni de prix décernés par la Fondation du CNAM en 2020.

#### En 2021:

- Le GRAND PRIX CHARLES-HENRI BESNARD d'une valeur de 50K€ a été décerné à l'entreprise FabBRICK pour son projet consistant à recycler les vieux vêtements et textiles pour créer des briques de formats et de couleurs variés. La technologie, brevetée en 2019, peut s'adapter à tous types de tissus;
- Trois bourses de voyage ou d'étude ont été attribuées à Kenza Belahnech (bourse d'étude, thèse de doctorat de 5K€), Rosalie Duteurtre (bourse de voyage de 2.5K€) et Medya Danisman (bourse de voyage de 2.5K€).

## 4.6.2. Les produits

Les produits varient de +106K€ (+22%) mais moins fortement que les charges. Ils se répartissent toujours principalement entre les revenus issus des immeubles de rapport reçus dans le cadre du legs et d'un agrégat de produits liés aux conventions de partenariat et de mécénat ; produits liés à ces conventions qui sont d'ailleurs en hausse de 105K€.

ltems	Part (%) 2021	2021	2020	Moyenne 2018-2020	Variation 2020-2021
Ventes de biens et de prestations de services	75%	442 835 €	397 074 €	384 991 €	45 761 €
Produits de tiers financeurs	24%	142 731 €	82 840 €	70 590 €	59 891 €
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0%	2 329€	1 787 €	3 746 €	542 €
Autres produits	0%	- €	-€	568€	- €
Produits financiers	0%	2 602 €	2 737 €	7 640 €	- 135€
Total produits	100%	590 497 €	484 438 €	467 535 €	106 059 €
Variation annuelle des produits	22%	106 059 €	26 199 €		

## Produits liés aux conventions de partenariat et aux conventions de mécénat

En €	2021	2020
1 Chaire Entreprise et santé	52 756 €	24 452 €
2 Learning lab "Human Change"	69 900 €	68 265 €
3 Chaire Nouveaux risques	75 380 €	79 220 €
4 Chaire santé intégrative	4 249 €	- €
5 Dialogue social	41 940 €	- €
6 Soutien ENJMIN	33 000 €	- €
Dons divers	2 500 €	2 950 €
Total	279 725 €	174 887 €

1/ Dans le cadre d'une convention de partenariat triennale, le Cnam et le Groupe Malakoff Médéric, devenu Groupe Malakoff Humanis, avaient uni leurs compétences et leurs moyens pour créer en 2017 la chaire Entreprises et santé afin d'accompagner les entreprises dans leur maîtrise des enjeux de la santé au travail. Cette convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

2/ Pour développer des activités de formation, de recherche et d'innovation dans le domaine de la transformation numérique des humains, le Cnam a créé, au sein de la Fondation du Cnam, le Learning Lab « Human Change » destiné à porter des projets dédiés à la transformation numérique.

3/ Dans le cadre d'une convention de partenariat triennale, Le Cnam et Allianz France ont lancé en 2019 une chaire de prospective et de formation pour relever le défi de la compréhension des nouveaux risques, un enjeu clé pour les sociétés d'assurance.

4/ Pour permettre efficacement l'émergence d'une nouvelle approche globale et multidimensionnelle de la santé centrée sur l'individu, le Cnam crée, au sein de la Fondation du Cnam, une chaire partenariale destinée à porter des projets dans ce domaine, et dénommée « Chaire de santé intégrative. Docaposte – Elsan - le Cnam »

5/ Dans le cadre d'une convention d'application régie par la convention cadre visée au 1/, le Cnam et Malakoff Humanis collabore en vue de structurer une cartographie rigoureuse du dialogue social à partir de la méthode de conception innovante C-K (Concept-Knowledge).

6/ Dans le cadre d'une convention de mécénat, UBISOFT a décidé soutenir l'Ecole nationale du jeu et des médias interactifs et numériques (ENJMIN) du Cnam via la Fondation du Cnam.

## Les revenus des immeubles de rapport

Les revenus des immeubles de rapport (loyers et charges locatives) constituent toujours la principale source de financements des actions de la Fondation. Depuis 2018, et la fin de la vacance d'un certain nombre d'appartements, ils sont en moyenne aux alentours des 285K€.

PRODUITS (en euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Revenus des immeubles de rapport	289 742	288 928

### 4.7. Etats spécifiques relatifs aux entités faisant appel public à la générosité

Les associations et fondations qui font appel à la générosité du public incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels les états suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

La Fondation du CNAM n'est pas tenue d'inclure dans l'annexe de ses comptes ces états car elle ne fait pas à proprement parler appel à la générosité du public.

En effet, pour être qualifié d'appel à la générosité du public il faut solliciter activement le grand public dans le but de collecter des fonds destinés à financer une cause définie (scientifique, sociale, familiale, humanitaire, philanthropique, éducative, sportive, culturelle ou concourant à la défense de l'environnement).

Pour être qualifié d'actif, l'appel doit être mené soit sur la voie publique, soit via l'utilisation de moyens de communication (spots radiophoniques et télévisés, affichage dans l'espace public, publicité dans les journaux et magazines, envoi de courriers ou de SMS...).

Par ailleurs, dans le cas où la Fondation ferait appel activement à la générosité du public, ces états ne seraient obligatoires que si le montant des dons collectés dépasse 153 000 € au cours de l'un des 2 exercices précédents ou de l'exercice en cours.